

1. *Débitrice:* **Marening S.A.**, Charles-Naine 55, 2300 **La Chaux-de-Fonds**
2. *Commissaire:* Georges Schneider, p.a. Fiduciaire Muller et Christe S.A., Temple-Neuf 4, 2001 Neuchâtel
3. *Remarques:* Date d'octroi du sursis: 3 juin 2002
Durée du sursis: 6 mois, c'est-à-dire jusqu'au 3 décembre 2002
Délai pour les productions: 20 jours dès la publication de cet avis, sous peine d'être exclu des délibérations relatives au concordat (art. 300 LP)
Les créanciers sont invités à produire leurs créances arrêtées au 3 juin 2002, par écrit, accompagnées de pièces justificatives (copie de factures, contrats, etc.) à l'adresse du commissaire au sursis.
Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant la période du sursis sans son consentement.
L'assemblée des créanciers sera convoquée ultérieurement.
Georges Schneider, p.a. Fiduciaire Muller & Christe S.A.
2001 Neuchâtel

(00520416)